

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 novembre 2024

AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES
VÉGÉTALES À L'AIDE D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS - (N° 637)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 7

présenté par

Mme Batho, Mme Chatelain, M. Bateau, M. Fournier, Mme Laernoès, M. Tavernier,
M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, M. Lahais, M. Lucas-
Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian,
M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 12 et 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions des alinéas 12 à 13 autorisent une généralisation de l'épandage par drone. Elles
doivent être supprimées.